

Tours, le 3 avril 2023
Direction de la formation
Service commun de formation continue

Décision

Objet : Décision - Tarif pour une action de formation continue courte non diplômante de deux jours en intra et référencée n°2023-0478, intitulée « Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'Autisme (EPSA) - Compréhension des concepts et illustrations cliniques » et à destination des psychomotriciennes du Pôle du Centre d'Action Médico-Sociale Précoce (CAMPS) de Saône et Loire.

Vu l'article L.712-3 du code de l'éducation ;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'instruction comptable M9 applicable aux E.P.S.C.P ;
Vu la délibération du conseil d'administration n°2021-78 du 27 septembre 2021 approuvant la proposition de la commission des moyens du 17 septembre 2021 de donner délégation à M. le Président de l'université pour fixer, à titre exceptionnel et en cas d'urgence, des tarifs des formations continues en intra ou en réponse à un appel d'offre ou en partenariat avec un autre organisme de formation (Politique générale de tarification de La formation continue, paragraphe 1.4.)

Sur proposition du doyen de l'UFR de Médecine, Mr Patrice DIOT

DECIDE

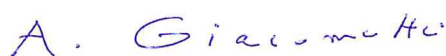
Article 1er : Est approuvée la mise en place d'une tarification pour l'action de formation continue non diplômante en intra « Echelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'Autisme (EPSA) - Compréhension des concepts et illustrations cliniques », destinée aux psychomotriciennes du Pole du CAMPS de Saône et Loire à Macon.

- o 10 000 euros net de TVA pour 14 heures de formation pour un groupe de 20 apprenants maximum

Article 2 : La présente décision entre en vigueur à compter de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'université de Tours.

Article 3 : Le directeur général des services est chargé, dans le cadre de ses attributions, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Arnaud GIACOMETTI

Notification à :

M l'Agent comptable
M le Directeur des affaires financières
M le doyen de l'UFR Médecine

A Tours, le 5 avril 2023

PROPOSITION DE FORMATION

ECHELLE DES PARTICULARITÉS SENSORI-PSYCHOMOTRICES

DANS L'AUTISME (EPSA) :

« COMPRÉHENSION DES CONCEPTS ET ILLUSTRATIONS CLINIQUES »

PÔLE CAMPS DE SAÔNE ET LOIRE

Organisme de formation

Université de Tours

Service de Formation Continue

60, rue du Plat d'Étain – BP 12050 - 37020 Tours Cedex 1

Tel : 02.47.36.81.31 – Fax : 02.47.36.81.35

Mail : formation-continue@univ-tours.fr

Site : <http://www.formation-continue.univ-tours.fr>

Déclaration d'activité N° 24 37 P000 437

SIRET Siège Social : N° 193 708 005 00478

NACE : 8559A

Personnes en charge du dossier :

Signataire de la convention de formation professionnelle continue : Christelle PRAGNON, Directrice du Service de Formation continue

Interlocutrice : Geneviève LOISNARD, Chargée de Développement - Tél : 02.47.36.81.36 – genevieve.loisnard@univ-tours.fr

Suivi administratif : Catherine PESCHARD, Assistante de formation - Tél : 02.47.36.81.37 – catherine.peschard@univ-tours.fr

Introduction :

L'autisme est un trouble du neurodéveloppement qui touche précocement le développement sensori-psychomoteur. Il est essentiel de repérer ces signes, d'en mesurer leur intensité et d'en évaluer leur impact fonctionnel tout au long de la vie. Ainsi, il est possible d'intervenir très tôt sur le développement atypique de l'enfant et de proposer des interventions au plus près des besoins de chaque enfant. L'Échelle des Particularités Sensori-psychomotrices dans l'Autisme (EPSA) est un nouvel outil clinique, créé au Centre Universitaire de Pédopsychiatrie de Tours, qui permet une mesure qualitative et quantitative des atypies sensori-psychomotrices. Cette échelle a pour but d'objectiver les observations du psychomotricien après une évaluation psychomotrice complète au travers d'un examen approfondi et d'un entretien avec l'entourage. Ainsi, elle objective des profils sensori-psychomoteurs singuliers afin : - d'aider au diagnostic d'autisme et des possibles comorbidités tel que le Trouble Développementale de la Coordination, - d'établir un projet thérapeutique individualisé, - de suivre l'efficacité des interventions mise en œuvre.

Cette formation permet aux participants de mieux appréhender les concepts scientifiques et cliniques nécessaires à la compréhension des signes observables dans l'EPSA, ainsi que d'acquérir les principes de cotation et d'interprétation.

Il s'agit d'une formation courte théorique destinée aux psychomotriciens souhaitant utiliser l'EPSA au cours de leur évaluation sensori-psychomotrice.

Cette formation EPSA, objet de la présente proposition, consiste en une formation théorique avec illustrations cliniques.

Objectifs :

- Comprendre les concepts scientifiques et cliniques actualisés de la sémiologie psychomotrice dans les troubles du neurodéveloppement,
- Savoir utiliser l'EPSA,
- Acquérir les principes de cotation et d'interprétation.

Public visé :

Être titulaire d'un diplôme d'Etat de psychomotricien et exercer une activité professionnelle dans ce domaine.

Contenu pédagogique :

La formation associe des exposés théoriques, des illustrations cliniques et des échanges avec les intervenantes.

Première journée : concepts théoriques et cliniques et présentation de l'EPSA :

Les troubles du neurodéveloppement et les comorbidités psychomotrices dans l'Autisme

Principes et intérêt de l'évaluation en psychomotricité

Construction et validation de l'EPSA

Principes d'utilisation de l'outil
Description de la s miologie sensori-psychomotrice au travers de l'EPSA

Deuxi me journ e : compr hension et analyse de l'EPSA

Description de la s miologie sensori-psychomotrice au travers de l'EPSA
Etudes de cas

D marche p dagogique :

Animation en bin me

Validation :

Evaluation en fin de formation et attestation de fin de formation remise par le Service de Formation Continue

Organisation de la formation sur mesure :

Deux jours cons cutifs de 7 heures soit 14 heures : 28 et 29 septembre 2023

Groupe :

20 personnes maximum

Responsable P dagogique :

Madame Fr d rique BONNET-BRIHAULT, Professeure   l'universit  de Tours, Cheffe de Service du Centre Universitaire de P dopsychiatrie du Centre Hospitalier R gional Universitaire (CHRU) de Tours.

Noms et qualit s des intervenantes :

Madame Amandine VACHAUD, Psychomotricienne au Centre Universitaire de P dopsychiatrie du CHRU de Tours

Madame Cl mence GILARD, Psychomotricienne au Centre Universitaire de P dopsychiatrie du CHRU de Tours

Lieu de Formation :

Chalon-sur-Sa ne

Co t de la formation :

10 000 euros non soumis   la TVA quel que soit le nombre de participants dans la limite de 20 personnes.

Réponse à la proposition de la formation :

En cas de réponse positive : envoyer l'accord de prise en charge ci-joint par mail à catherine.peschard@univ-tours.fr deux mois après l'envoi de la proposition de la formation soit avant le 5 juin 2023

En cas de réponse négative : envoyer un mail à catherine.peschard@univ-tours.fr un mois après l'envoi de la proposition de la formation soit avant le 5 mai 2023

Fait à Tours, le 5 avril 2023

La Directrice du Service de Formation Continue

Christelle PRAGNON

VII - GRILLE DE CALCUL DU COÛT COMPLET D'UNE ACTION DE FORMATION À L'UNIVERSITÉ DE TOURS

		Tarif Normal	Tarif Reduit	Tarif 3
Intitulé du diplôme	Echelle des Particularités Sensori psychomotrices dans l'Autisme (EPSA) - Compréhension des concepts et illustrations cliniques (Théorie)	500 €		
	Nbre stagiaires	20		
	Nbre total stagiaires		20	
	Tarif moyen		500 €	
	Formation sur une année complète (oui/non)		non	
	Formation exclusivement hors des locaux de l'UT (oui/non)		non	

 CHIFFRE D'AFFAIRE PREVISIONNEL **10 000 €**
COÛTS DIRECTS

COÛTS DE PERSONNEL FORMATION (enseignants, enseignants chercheurs, chercheurs et vacataires)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires	14 h	41 €/h	574 €
- Autres (honoraires de formation...)			- €
Indemnités			200 €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION	14 h	55 €/h	774,00 €

COÛTS ADDITIONNEL DE PERSONNEL FORMATION (heures co-animées ou de suivi individuel ou des options)	Nombre d'heures de formation	Coût de l'heure de formation (pondéré des HCC)	Coût total des heures de formation
- Professeurs des universités, hospitalo-universitaires et assimilés		290 €/h	- €
- Maîtres de conférences et assimilés		189 €/h	- €
- Professeurs agrégés et assimilés		204 €/h	- €
- Autres enseignants issus de l'éducation nationale et assimilés		131 €/h	- €
- Doctorants contractuels		152 €/h	- €
- Autres enseignants contractuels : enseignants-chercheurs associés et invités (PAST et MAST), attachés temporaires		174 €/h	- €
- Vacataires non fonctionnaires		59 €/h	- €
- Vacataires fonctionnaires	14 h	41 €/h	574 €
SOUS-TOTAL COÛTS DE PERSONNEL FORMATION			574,00 €

Dans le cas où l'université de Tours ne supporte pas de coût de personnel de formation spécifiquement pour cette action de formation (par exemple, un DU comprenant des heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD ou un DIU comprenant des heures de formation dispensées par une autre université)	Nombre d'heures de formation	Coût total des heures de formation pour l'UT
- nombre d'heures de formation dispensées dans le cadre de l'offre LMD, destinées principalement aux étudiants en FI		
- nombre d'heures de formation dispensées par un autre établissement		
- autre, précisez		
TOTAL	0 h	

TOTAUX	nb heures de formation (pour l'apprenant)	nb heures dispensées par des personnels de l'université de Tours	nb total d'heures dispensées (pour l'ensemble des personnels d'enseignement)	Coût total des heures de formation pour l'UT
	14 h	28 h	28 h	1 348,00 €

COÛTS SPECIFIQUES

Kit pédagogique		212 €
- Fonctionnement (pochettes stagiaires, reprographie, location de salle, coursier, objets publicitaires...)		
- Restauration (pauses cafés, restaurants, traiteurs...)		
- Déplacements et hébergements des intervenants (trains, hôtels...)		1 200 €
Reversement partenaire		
TOTAL COÛTS SPECIFIQUES		1 412 €

I - TOTAL COÛTS DIRECTS	2 760 €
MARGE SUR COÛTS DIRECTS (doit être > 0)	72% 7 240 €

COÛTS INDIRECTS (calculés à partir de la "connaissance des coûts des activités")
COÛTS DE SOUTIEN

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total (proportionnel au nombre d'inscrits)	Coût à l'heure de formation	Coût total (proportionnel au nombre d'heures dispensées par UnivTours)
- Appui à la formation	64,94 €	- €	5,30 €	74,24 €
- Documentation	160,00 €	- €	13,07 €	182,91 €
- Valorisation et appui à la recherche		- €	- €	- €
- Vie étudiante	82,00 €	- €	6,70 €	93,74 €
TOTAL COÛTS DE SOUTIEN	306,94 €	- €	25,06 €	350,90 €

COÛTS DE SUPPORT

	Coût par étudiant pour l'année universitaire	Coût total	Coût à l'heure de formation	Coût total
- Gouvernance, pilotage, gestion	807,53 €	- €	65,94 €	923,18 €
- Patrimoine Immobilier	497,82 €	- €	40,63 €	568,88 €
- Système d'information et numérique	58,03 €	- €	4,74 €	66,34 €
TOTAL COÛTS DE SUPPORT	1 363,17 €	- €	111,31 €	1 558,40 €

II1 - TOTAL COÛTS INDIRECTS	- €	1 909,30 €
III - TOTAL COÛTS COMPLETS = TOTAL COÛTS DIRECTS (I) + TOTAL COÛTS INDIRECTS (II1 ou II2)		4 669,30 €
MARGE SUR COÛTS COMPLETS (doit être > 0)	53%	5 330,70 €

Chiffes clés / stagiaire

Coûts complets	233,46 €
dont coûts directs	138,00 €
dont coûts indirects	95,46 €
Coût complets de l'heure de formation	333,52 €
Marge sur coûts directs	362,00 €
en % du tarif de vente	72%
Marge sur coûts complets	266,54 €
en % du tarif de vente	53%
Nombre minimum de stagiaires	10
Tarif minimum	234,00 €